/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 94-313 du 30 Septembre 1994

chargeant Monsieur Théodore HOLO, Ministre chargé des Relations avec le Parlement, Porte-Parole du Gouvernement de l'Intérim de Monsieur Rigobert O. LADIKPO, Ministre de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises pour compter du 26 Septembre 1994.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N°90-32 du 11 Décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;

VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;

VU le Décret N°94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret N°94-135 du 6 Mai 1994 portant attributions de Monsieur Désiré VIEYRA, Ministre d'Etat à la Présidence de la République, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernement et de la Défense Nationale ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 26 Septembre 1994, Monsieur Théodore HOLO, Ministre chargé des Relations avec le Parlement, Porte-Parole du Gouvernement est chargé de l'intérim du Ministre de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises pendant l'absence de Monsieur Rigobert O. LADIKPO.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 30 Septembre 1994

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement
le Ministre d'Etat à la Présidence de la République, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de Défense Nationale,

Désiré VIEYRA

Ampliations : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 MRP-MIPME 4 SGG 4 AUTRES MINISTERES 19 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-